
BONNARD / MASSENA

8 messages

DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>
À : bonnard63@gmail.com

29 décembre 2025 à 11:16

Monsieur et Madame BONNARD**12 boulevard Thermal****63100 CLERMONT-FERRAND**

CLERMONT-FERRAND le 29 décembre 2025

Mail URGENT : bonnard63@gmail.com**Nos réf : BONNARD / MASSENA**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le protocole tel que régularisé en projet par mon Cabinet, a été effectivement transmis à mon Confrère.

Je n'en ai pas encore eu de retour.

En revanche , je suis alerté sur le fait que l'une des télécommandes serait « déprogrammée » .

J'ose espérer que vous êtes étranger à ce dysfonctionnement sans quoi notre accord risque d'être compromis .

Je vous joins le courrier Officiel de mon Confrère auquel je dois répondre.

Dans l'attente de vous lire ,.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de mes dévoués sentiments.

Lionel DUVAL, avocat

33 place de jaude

63000 CLERMONT FERRAND

Tel 04.73.93.80.09

Fax 04.73.93.40.21

Mail LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr

Eu égard au nombre croissant de fraudes, nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est plus envoyé, par mail, de RIB.

Si vous deviez être destinataire d'un tel document, je vous invite à prendre attache auprès du Cabinet pour le signaler, afin que nous vérifions ensemble les 6 derniers numéros de celui-ci.

Ce message est confidentiel et est exclusivement réservé à son ou ses destinataires désignés. Son contenu peut relever du secret professionnel et ne peut en aucun cas être communiqué à toute personne autre que son ou ses destinataires désignés. Si vous avez reçu ce message par erreur, vous êtes tenu de respecter sa confidentialité et nous vous prions de nous avertir immédiatement.

Conformément aux articles 13 et 15 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous êtes informés que :

- l'Avocat met en œuvre le traitement de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la prise de rendez-vous, la gestion, la facturation, la comptabilité, le recouvrement et le suivi des dossiers de ses clients,***
- ces données sont collectées pour la bonne gestion des dossiers, dans un cadre contractuel ou précontractuel à la demande du client. L'intérêt légitime du traitement des données réside dans la mission confiée à l'Avocat : Assistance et représentation en justice, règlement amiable des litiges, consultation et conseils juridiques,***
- le destinataire des données est Maître Lionel DUVAL, Avocat inscrit au Barreau de Clermont-Ferrand, à l'adresse : [33 Place de Jaude](#), [63000 CLERMONT-FERRAND](#), téléphone : 04.73.93 80 09, mail : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr,***
- la durée de conservation de ces données est de 5 ans à compter de l'issue de la mission de l'Avocat,***
- vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données vous concernant, d'un droit d'interrogation, mais également du droit de demander une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement des données personnelles, et du droit à la portabilité des données,***
- vous devez adresser votre demande à l'adresse électronique suivante : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr ou par courrier postal au cabinet de Maître Lionel DUVAL, [33 Place de Jaude](#), [63000 CLERMONT-FERRAND](#), accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé,***
- une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée,***
- des informations complémentaires concernant l'exercice de ce droit sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr>***



20251229_113738.pdf

15K

Bonjour Maître

Comment osez vous mettre en doute notre probité.!!

Il serait temps que vous fassiez preuve vis à vis des parties adverses, de plus de fermeté en lieu et place de votre mansuétude devenue désormais habituelle.

Nous vous rappelons que le protocole accepté oralement par le famille MASSÉNA le 10 Décembre n'est toujours pas régularisé, de leur fait. Vous voudrez bien mettre en demeure votre consoeur de vous l'adresser sans délai.

Nous vous demandons également de bien vouloir en informer le magistrat conciliateur afin qu'il intervienne en ce sens.

Il nous semble nécessaire, si cette situation devait perdurer, qu' une nouvelle conciliation soit organisée pour la signature de ce document, en présence du magistrat conciliateur, à sa convenance.

A cet effet, nous souhaitons que vous nous adressiez par retour le texte que vous avez proposé à la signature des parties adverses. Avez-vous tenu compte de nos remarques quant à l'identification de la fille de Madame Massena autorisée à l'utilisation des télécommandes , ainsi qu'au caractère de cet accord qui est lié à l'état de santé de notre voisine ? Vous voudrez bien nous indiquer et justifier de la date d'envoi de ce document.

Sur le problème soulevé par votre consoeur :

Il est techniquement impossible de déprogrammer une télécommande sans l'avoir en main. Ce qui n'a pas été le cas .

La déprogrammation à partir de la carte de réception des signaux émanant des télécommandes entraînerait la déprogrammation de toutes les télécommandes en service. Or toutes fonctionnent, y compris celles confiées à Madame Masséna, ainsi qu'il a été constaté le 10/12 en présence de tous les intervenants.

Madame Massena possède en outre 3 autres télécommandes qui n'ont pas été reprogrammées le 10/12 (et qui ne le seront pas pour l'avenir, au terme du protocole). De quelle télécommande parle Me PUJO.?

En ce qui concerne la télécommande confiée à la fille de Madame MASSENA, celle-ci l'a effectivement utilisé le 22/12, le 25/12 et le 28/12, dates auxquelles elle a accédé au terrain de sa mère, avec son véhicule. (MINI le 22/12 - Mercedes le 25-12 et 28/12).

Le 25/12, (jour de Noël) nous avons dû faire face à un nouvel incident pénible, à l'instigation de la fille de Madame MASSENA, qui a fortement perturbé nos petits enfants, présents à notre domicile.

Vous trouverez en pièces jointes la main courante et les témoignages qui en découlent.

Il est évident que nos contradicteurs, qui ont refusé en juin 2025 nos propositions de conciliation amiables devant le conciliateur de justice, ainsi que dans le cadre des assignations en référé lancées à notre encontre, ne cherchent pas une solution apaisée. Leur mauvaise foi actuelle prouve qu'ils n'acceptent pas plus la conciliation imposée par le tribunal, en jouant sur tous les prétextes possibles leur permettant d'y échapper.

Nous restons en attente de vos courriers de réponse à votre consoeur et d'information au magistrat conciliateur.

A vous lire en ce sens,

Très cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com

[Texte des messages précédents masqué]

3 pièces jointes



recepisse main courante 25-12-2025.pdf
32K



ssenan main courante 25-12-20h30.pdf
22K



2025-12-29-attestation temoins .pdf
4103K

DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>
À : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

29 décembre 2025 à 18:33

Chère Madame , Cher Monsieur ,

Le ton et le contenu de votre courrier me sont très désagréables .

Je vous ai fait part d'une réclamation de mon Confrère et de la retransmission de celle-ci sur un ton humoristique .

Vous souhaitez dramatiser cette situation et formuler des exigences en m'intimant l'ordre de mettre en demeure mon Confrère , en des termes peu acceptables .

Je n'ai pas attendu votre courrier de ce soir pour former cette réclamation et vous invite à faire preuve d'un peu plus de modération si vous souhaitez que nous continuions à travailler ensemble .

J'ai pris note de votre réponse technique et vais la répercuter à Maître PUJO .

Je vous de recevoir mes salutations ,

Lionel DUVAL, avocat

33 place de jaude

63000 CLERMONT FERRAND

Tel 04.73.93.80.09

Fax 04.73.93.40.21

Mail LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr

Eu égard au nombre croissant de fraudes, nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est plus envoyé, par mail, de RIB.

Si vous deviez être destinataire d'un tel document, je vous invite à prendre attache auprès du Cabinet pour le signaler, afin que nous vérifions ensemble les 6 derniers numéros de celui-ci.

Ce message est confidentiel et est exclusivement réservé à son ou ses destinataires désignés. Son contenu peut relever du secret professionnel et ne peut en aucun cas être communiqué à toute personne autre que son ou ses destinataires désignés. Si vous avez reçu ce message par erreur, vous êtes tenu de respecter sa confidentialité et nous vous prions de nous avertir immédiatement.

Conformément aux articles 13 et 15 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous êtes informés que :

- **L'Avocat met en œuvre le traitement de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la prise de rendez-vous, la gestion, la facturation, la comptabilité, le recouvrement et le suivi des dossiers de ses clients,**
- **ces données sont collectées pour la bonne gestion des dossiers, dans un cadre contractuel ou précontractuel à la demande du client. L'intérêt légitime du traitement des données réside dans la mission confiée à l'Avocat : Assistance et représentation en justice, règlement amiable des litiges, consultation et conseils juridiques,**
- **le destinataire des données est Maître Lionel DUVAL, Avocat inscrit au Barreau de Clermont-Ferrand, à l'adresse : **33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND**, téléphone : 04.73.93 80 09, mail : **LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr**,**
- **la durée de conservation de ces données est de 5 ans à compter de l'issue de la mission de l'Avocat,**
- **vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données vous concernant, d'un droit d'interrogation, mais également du droit de demander une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement des données personnelles, et du droit à la portabilité des données,**
- **vous devez adresser votre demande à l'adresse électronique suivante : **LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr** ou par courrier postal au cabinet de Maître Lionel DUVAL, **33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND**, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé,**
- **une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée,**
- **des informations complémentaires concernant l'exercice de ce droit sont disponibles sur le lien suivant : **<https://www.cnil.fr>****

De : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
Envoyé : lundi 29 décembre 2025 18:22
À : DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>
Objet : Re: BONNARD / MASSENA

[Texte des messages précédents masqué]

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
À : DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>

30 décembre 2025 à 10:55

Cher Maître,

Le dossier Massena touche directement notre résidence principale, et dure maintenant depuis 20 ans.

Cela ne génère aucune hilarité pour nous, ce qui explique que nous n'ayons pas saisi la finesse de votre humour.

Bien au delà, mon épouse est considérablement stressée par tous ces événements, et nous attendons très rapidement que cessent les provocations dont nous faisons à nouveau l'objet.

De ce fait, vous comprendrez que nous entendions être tenus régulièrement informés de l'évolution de ce dossier.

Nous vous réitérons notre demande concernant les échanges que vous avez pu avoir avec votre consoeur Me PUJO, et attendons les éléments y relatifs, que nous vous remercions de bien vouloir nous adresser dans les meilleurs délais.

Ce dossier, bien au-delà du protocole en attente de régularisation, aura forcément une suite dans le temps vu l'état d'esprit de nos contradicteurs et leur objectif final, bien que celui-ci reste inavoué à ce jour.

Il nous est donc nécessaire de marquer systématiquement les manœuvres de la partie adverse, et il est important que dans cette optique, le magistrat conciliateur soit tenu informé des difficultés actuellement rencontrées, voire, y réagisse, afin que nous puissions en faire état dans l'avenir.

Nous vous remercions, là encore, de nous rendre destinataire en copie de votre courrier à son intention.

Dans l'attente de ces documents .

Cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com

[Texte des messages précédents masqué]

DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>
À : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

30 décembre 2025 à 11:47

Chère Madame , Cher Monsieur ,

Je vous ai adressé le projet de protocole que j'ai rédigé le jour même de l'Audience de règlement amiable qui s'est déroulée au domicile de Madame MASSENA et pour le surplus sur votre propriété .

Cet envoi vous est parvenu à 12 heures 22 et à mon Confrère à 12 heures 18.

Vous m'avez demandé de modifier ce projet en aménageant l'article 3, ce que j'ai fait et vous en ai justifié à 18 heure 02 .

J'ai de nouveau transmis cette nouvelle mouture à mon Confrère à 18 heure 04.

Le 18 décembre , vous m'avez demandé si ce projet avait été transmis , ce à quoi je vous ai répondu le 19 décembre 2025.

Le 27 décembre , je vous ai fait part de la réclamation Officielle de Maître PUJO et lui ai répondu que j'attendais vos explications et le retour de ce protocole signé .

Je lui ai répercuté vos observations relatives à l'impossibilité de déprogrammer les télécommandes à distance et lui ai de nouveau réclamé le retour du protocole .

Comme Monsieur LEROI vous l'a indiqué , il est dessaisi de cette affaire dès lors qu'un accord a été trouvé .

Il attend la copie du protocole signé .

Il ne me semble pas que ce dernier ait imposé un délai pour formaliser cette transaction .

Je comprends votre impatience , voire votre agacement .

Si rien ne vient de la partie adverse d'ici mi-janvier , je l'informerai de ce que notre protocole d'accord n'a pas été signé par Madame MASSENA qui manifestement ne le souhaite pas .

Bien cordialement à vous ,

P.J. : 2 courriers adressés à Maître PUJO Avocat

Lionel DUVAL, avocat

33 place de jaude

63000 CLERMONT FERRAND

Tel 04.73.93.80.09

Fax 04.73.93.40.21

Mail LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr

Eu égard au nombre croissant de fraudes, nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est plus envoyé, par mail, de RIB.

Si vous deviez être destinataire d'un tel document, je vous invite à prendre attache auprès du Cabinet pour le signaler, afin que nous vérifions ensemble les 6 derniers numéros de celui-ci.

Ce message est confidentiel et est exclusivement réservé à son ou ses destinataires désignés. Son contenu peut relever du secret professionnel et ne peut en aucun cas être communiqué à toute personne autre que son ou ses destinataires désignés. Si vous avez reçu ce message par erreur, vous êtes tenu de respecter sa confidentialité et nous vous prions de nous avertir immédiatement.

Conformément aux articles 13 et 15 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous êtes informés que :

- L'Avocat met en œuvre le traitement de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la prise de rendez-vous, la gestion, la facturation, la comptabilité, le recouvrement et le suivi des dossiers de ses clients,

- ces données sont collectées pour la bonne gestion des dossiers, dans un cadre contractuel ou précontractuel à la demande du client. L'intérêt légitime du traitement des données réside dans la mission confiée à l'Avocat : Assistance et représentation en justice, règlement amiable des litiges, consultation et conseils juridiques,

- le destinataire des données est Maître Lionel DUVAL, Avocat inscrit au Barreau de Clermont-Ferrand, à l'adresse : **33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND**, téléphone : 04.73.93 80 09, mail : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr,

- la durée de conservation de ces données est de 5 ans à compter de l'issue de la mission de l'Avocat,

- vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données vous concernant, d'un droit d'interrogation, mais également du droit de demander une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement des données personnelles, et du droit à la portabilité des données,

- vous devez adresser votre demande à l'adresse électronique suivante : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr ou par courrier postal au cabinet de Maître Lionel DUVAL, **33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND**, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé,

- une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée,

De : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

Envoyé : mardi 30 décembre 2025 10:56

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]



20251230_120318.pdf

181K

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

31 décembre 2025 à 11:39

À : DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>

Bonjour Maître,

Vous ne nous avez pas transmis le protocole rectifié définitif. Pourriez-vous le faire ?

Monsieur Leroi ne sera dessaisi du dossier que lorsque l'accord aura été signé des parties, et entériné.
Ce n'est pas le cas actuellement, et il reste donc en charge

Quant au délai, si la procédure de conciliation avait été respectée avec une audience au sein du tribunal, le greffe aurait édité le document dans les plus brefs délais, voire le jour même pour la signature par les parties. Il est donc anormal que ce document ne soit pas régularisé à ce jour.

Si d'ici le 10 janvier, ce document n'était pas signé par la partie adverse, nous serons à un mois de la réunion de conciliation.
Leur mauvaise volonté sera évidente.
Dès lors, vous voudrez bien informer le magistrat conciliateur de l'échec de cette conciliation.

En l'attente,

Cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

04-63-08-28-09

bonnard63@gmail.com

[Texte des messages précédents masqué]

DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>

31 décembre 2025 à 15:19

À : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

Chère Madame , Cher Monsieur ,

Je vous adresse à nouveau puisqu'il est nécessaire mon précédent envoi de ce 2^{ème} projet de protocole qui vous avait été expédié depuis le 10 décembre dernier .

Pour le surplus , je connais la procédure .

Bien cordialement à vous ,

P.J. : 2^{ème} envoi du 2eme projet de protocole

Lionel DUVAL, avocat

33 place de jaude

63000 CLERMONT FERRAND

Tel 04.73.93.80.09

Fax 04.73.93.40.21

Mail LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr

Eu égard au nombre croissant de fraudes, nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est plus envoyé, par mail, de RIB.

Si vous deviez être destinataire d'un tel document, je vous invite à prendre attache auprès du Cabinet pour le signaler, afin que nous vérifions ensemble les 6 derniers numéros de celui-ci.

Ce message est confidentiel et est exclusivement réservé à son ou ses destinataires désignés. Son contenu peut relever du secret professionnel et ne peut en aucun cas être communiqué à toute personne autre que son ou ses destinataires désignés. Si vous avez reçu ce message par erreur, vous êtes tenu de respecter sa confidentialité et nous vous prions de nous avertir immédiatement.

Conformément aux articles 13 et 15 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous êtes informés que :

- l'Avocat met en œuvre le traitement de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la prise de rendez-vous, la gestion, la facturation, la comptabilité, le recouvrement et le suivi des dossiers de ses clients,***
- ces données sont collectées pour la bonne gestion des dossiers, dans un cadre contractuel ou précontractuel à la demande du client. L'intérêt légitime du traitement des données réside dans la mission confiée à l'Avocat : Assistance et représentation en justice, règlement amiable des litiges, consultation et conseils juridiques,***
- le destinataire des données est Maître Lionel DUVAL, Avocat inscrit au Barreau de Clermont-Ferrand, à l'adresse : [33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND](#), téléphone : 04.73.93 80 09, mail : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr,***
- la durée de conservation de ces données est de 5 ans à compter de l'issue de la mission de l'Avocat,***
- vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données vous concernant, d'un droit d'interrogation, mais également du droit de demander une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement des données personnelles, et du droit à la portabilité des données,***
- vous devez adresser votre demande à l'adresse électronique suivante : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr ou par courrier postal au cabinet de Maître Lionel DUVAL, [33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND](#), accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé,***
- une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée,***
- des informations complémentaires concernant l'exercice de ce droit sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr>***

De : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

Envoyé : mercredi 31 décembre 2025 11:40



20251231_153727.pdf

170K

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

31 décembre 2025 à 17:02

À : DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>

Bonsoir Maître

Nous terminerons l'année sur ce courrier en souhaitant que la suivante amène une gestion plus fluide de ce dossier.

Suite à votre envoi de précisions de ce jour, nous avons un doute en ce qui concerne la dernière version du protocole adressé à votre consoeur.

Nous avons effectivement reçu le document que vous venez de nous adresser et qui était bien en notre possession, mais votre courrier laissait entendre qu'il avait été amendé, d'où notre demande de l'ultime version.

Nous vous avons fait 3 remarques concernant la rédaction de ce protocole :

- 1/ Que les clés et télécommandes ne soient pas duplicables et c'est effectivement la dernière modification apportée.
- 2/ Que la fourniture de ces deux télécommandes était consentie vu l'état de santé de Madame MASSENA
- 3/ Que l'identité de la fille de Madame MASSENA soit clairement établie.

Au vu de votre courrier de ce jour nous pensions qu'une ultime version qui n'aurait pas été en notre possession reprenait les points 2 et 3. Nous devons constater que ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne le point 3, nous ne pourrions pas accepter de signer un document imparfait quant à la désignation des parties. Ainsi que nous vous l'avons exposé Madame Massena a 2 filles et que nous ne souhaitons pas que cette ambiguïté crée de nouveaux incidents pour l'avenir.

Merci de faire le nécessaire ainsi qu'il vous avait été demandé.

En ce qui concerne le point 2. Cette demande vise à ne pas être bloqué par ce protocole devenu définitif, qui pourrait sous-entendre que nous avons renoncé aux avancées précédemment obtenues. Notamment si par la suite nous devons faire valoir des droits en justice, liés notamment au protocole antérieur de 2007 et aux éléments juridiques que nous vous avons communiqués.

Là encore, nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire ainsi qu'il vous avait été demandé.

Préalablement au rendez-vous de conciliation, nous vous avons parfaitement éclairé sur notre position, très ferme.

Nous avons donc été très étonnés au cours de cette réunion de vous voir adopter les positions développées par la partie adverse, quant à la nécessité de fournir des télécommandes.

Nous n'avons pas souhaité vous désavouer lors de cette réunion, mais il y a un manque évident de concertation entre nous.

Cette réunion étant prévue pour 9h00, nous vous avons demandé de nous rencontrer au préalable vers 8h30. Vous n'avez pas cru devoir répondre favorablement à cette demande, nous ne pouvons que le regretter.

En l'attente des solutions que vous aurez à nous proposer en 2026,

Cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

04-63-08-28-09

bonnard63@gmail.com